

Résumé du vendredi 31 mars 2017

Prononcé par Sa Sainteté le 5eme Calife atba, depuis la Mosquée BaitulFutuh, à Londres

Après avoir récité le *Tahsahud* et la sourate Al-Fatiha Huzoor a dit :

En ce monde personne n'est exempté de tout défaut. C'est Allah qui, à travers Son attribut *As-Sattar*, couvre nos faiblesses. Si nos erreurs, nos failles, nos péchés étaient dévoilés au grand jour, nous n'oserions point nous montrer à autrui. C'est pour cela qu'Allah l'exalté, nous conseille de prier tout en évitant les erreurs et les écarts, tout en accomplissant l'*Istighfar*.

Le Messie Promis (a.s.) déclare dans un endroit : « *Le Dieu présenté par l'Islam, Celui qu'ont accepté les musulmans, est Gracieux, Miséricordieux, Indulgent, Clément et Très-Pardonnant. Allah accepte le repentir de celui qui se repent sincèrement, et pardonne ses péchés. Or, en ce monde, qu'il s'agisse de son frère de sang ou d'un autre proche, s'il a vu votre défaut une fois, il vous considère toujours fautif en dépit du fait que vous vous en êtes débarrassé.* »

Ainsi, en tenant compte de cela, il nous incombe de cacher les défauts d'autrui, tout comme l'attribut d'Allah. L'être humain n'aime point qu'on le critique, lorsqu'il apprend qu'untel a émis des critiques à son encontre, ils se mettent en colère, mais lui-même ne s'abstient pas de critiquer les autres et tentent de dévoiler leurs faiblesses. Nous devons toujours avoir en tête cette parole du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.), à savoir d'aimer pour son frère ce que l'on aime pour soit même. Ainsi, en voyant le tort d'autrui, on doit tous accomplir l'*Istighfar*, pour que nos défauts restent cachés.

Le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) a déclaré à une occasion : « Dieu, au Jour de la Résurrection couvrira les défauts de celui qui cache ceux de son frère ici bas. D'aucuns disent : « Si nous ne dévoilons pas les vices d'autrui, comment pourrait-il se réformer ? » Sachez que si le vice d'une personne est en train de nuire au *Nizam-e-Jama'at* ou est en train d'affecter une couche de la société, il faudra en informer ceux qui sont responsables d'apporter la réforme. Mais il ne faut surtout pas étaler les défauts des autres par plaisir ou pour divertir les autres. Je voudrais ici attirer l'attention de ceux qui sont responsables de la réforme. Ils doivent effectuer la réforme avec une extrême prudence et en étant animé de compassion.

Le Calife a ensuite présenté divers Hadith du Saint Prophète saw dans lequel il nous conseil, qu'Allah l'Exalté consignera une bonne œuvre dans le

compte de celui qui a caché un défaut de son frère et au Jour de la Résurrection, il sera récompensé.

Huzoor a dit, l'homme doit aussi se parer de cette attribut, As-Sattar et fermer les yeux sur les défauts, les offenses et les péchés de son frère. Nous devons toujours constater nos défauts. Si l'on remarque un manquement, nous devons avertir cette personne, et en vérité c'est là la vraie bonté.

Qu'est-ce que le Messie Promis (a.s.) souhaite de notre part à ce sujet ? Il déclare : « Conseillez en aparté celui qui est coupable d'inconduite. »

« S'il n'accepte pas ces conseils, il faudra prier pour lui. »

« Si ces deux actions sont sans effet sur lui, il faudra considérer cela comme un décret divin. »

Il faudra l'accepter comme le désir de Dieu. « Étant donné qu'Allah l'Exalté l'a accepté, il ne faut point se mettre en colère. »

Pour conclure Huzoor a dit : L'on comprend ici que selon le Messie Promis (a.s.) le fait qu'on soit ahmadi et qu'on lui ait prêté allégeance est un signe qu'on a été accepté par Dieu. Étant donné qu'Allah l'Exalté l'a agréé, personne n'a le droit de chercher ses défauts ou d'exprimer son dégoût à son sujet devant les autres. Quand nous allons nous entraider par la prière au lieu de chercher les défauts des autres et de mettre à jour les faiblesses d'autrui, c'est là que nous serons la véritable Jama'at que souhaitait voir le Messie Promis (a.s.). Lorsque nous agissons de la sorte, alors Allah l'Exalté acceptera nos prières. Qu'Allah soit satisfait de nous !

Après la prière, Huzoor a dirigé une prière funéraire en l'absence de Malik Saleem Lateef Saheb, avocat et président de la Jama'at de Nankana Saheb, au Pakistan.